

République Française
 Département Vendée
Commune du Fenouiller

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 14/12/2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	26

Vote
A l'unanimité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2020, le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal du Fenouiller s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame TESSIER Isabelle, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme TESSIER Isabelle, M. MENUET André, Mme HABERT Muriel, M. LE MENER Patrick, Mme LECART Nadine, M. GUIBERT Stéphane, Mme RENAUDIN Stéphanie, Mme MERCERON Marie-Thérèse, M. BLANCHARD Paul, Mme VRIGNAUD Lydie, M. SCHLOSSER Jean-Jacques, M. TRICHET Patrick, Mme CHAILLOU Sophie, M. POULAIN Laurent, Mme HERITEAU Virginie, Mme JOUBERT Aline, M. L'HOUS Sébastien, M. VOISIN Mickaël, Mme VADROT Magali, Mme ROMARY Maryline, M. GERARDIN Patrick, M. REIGNIEZ Laurent, Mme BOUNGO Patricia, Mme CATTEAU Isabelle, Mme DUPONT Sandrine, M. SCHOEPFER Walter

Date de la convocation le :
08/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/12/2020

Et publication ou notification du : 15/12/2020

Excusé : M. DUDIT Vincent

A été nommée secrétaire : Mme LECART Nadine

2020_12_05 – Enquête publique de déclassement du domaine public - route du Poiré

Une procédure d'enquête publique de déclassement du domaine public est proposée sur le secteur de la route du Poiré en bordure de la Vie.

Les voies publiques étant inaliénables et imprescriptibles, les communes qui souhaitent disposer librement ou même céder une partie de ces espaces doivent en effet respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la commune.

Les modalités de l'enquête publique sont définies au code de la Voirie Routière : articles R141-4 au R141-10.

La parcelle qu'il est proposé au conseil municipal de déclasser est la suivante :

Section et Parcelle	Superficie	Origine	Sup. après division	"mouvement"
AH		Domaine public routier communal	2a 92ca	Domaine privé communal

En jaune sur le schéma :

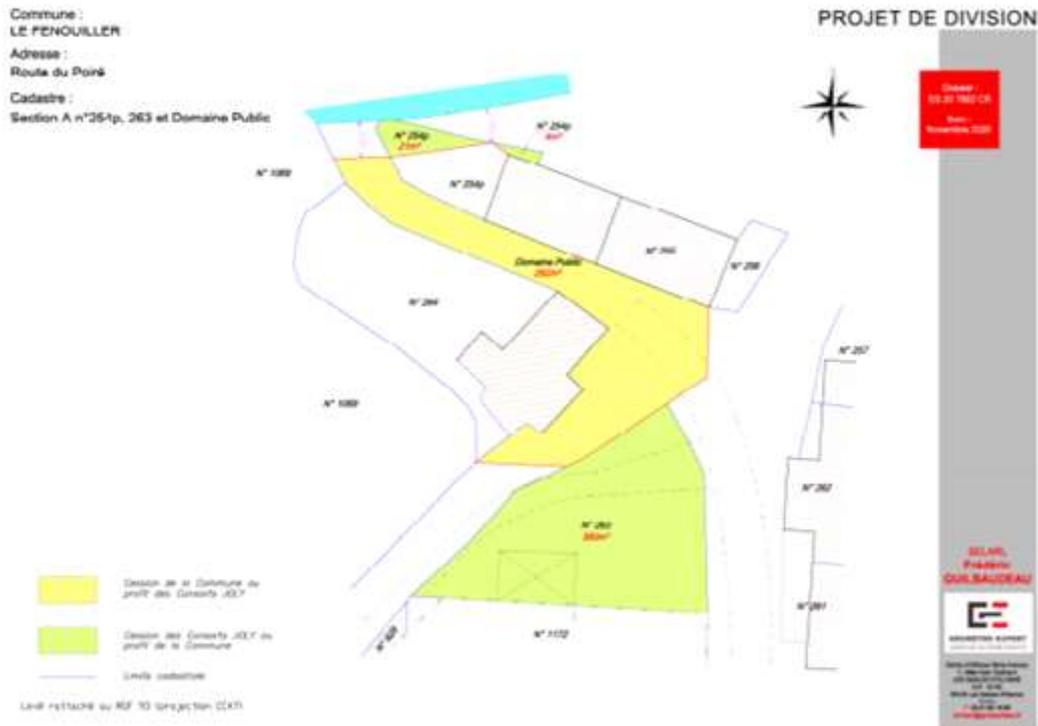


Figure 3 : Plan de division avec identification de l'emprise communale à déclasser.

Ce déclassement permettra à terme l'échange de ce lot contre la parcelle cadastrée section A n°263 (3a50ca) et les deux portions de la parcelle n°254 (21ca et 4ca) appartenant aux consorts Joly. Les deux portions de la parcelle n°254 permettront la création d'un cheminement continu en bordure de rivière pour en permettre l'entretien et faciliter la promenade. La parcelle n°263 permettra la création de plusieurs places de stationnement pour les promeneurs et les pêcheurs ainsi que l'aménagement d'une aire de pique-nique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme réunie le 1er décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHOISIT** d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal, d'une partie du domaine public situé route du Poiré à proximité de la rivière La Vie, d'une superficie de 292 m².
- **MANDATE** Madame le Maire pour lancer une procédure d'enquête publique préalable au déclassement et désigner à cet effet un commissaire-enquêteur,
- **PRECISE** qu'à l'issue de l'enquête publique et des conclusions remises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal de la parcelle susvisée.

Le Fenouiller, le 15 décembre 2020

Le Maire,
Isabelle TESSIER

